

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2026

Membres en exercice : 15	
Présents	13
Votants	15
Procuration	2
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0



Le vendredi 26 juin 2026 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2026

Présents : Denis PINSAC, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

Représenté(s) : Michèle LAQUIEZE représentée par Eliane NISSOU, André ALRIVIE représenté par Jean-Pierre BITARELLE

Secrétaire de séance : Anthony DELPEYROUX

42.2026

Objet : Maison d'Assistantes Maternelles, mise à jour du plan de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait des élus de faciliter la garde des enfants sur la commune,

Vu le préprogramme établi par les élus à la suite de visite de projets similaires,

Vu les délibérations n°42.2024 et n°47.2024 du Conseil Municipal en date du 18 octobre et du 18 décembre 2024, concernant ce sujet,

Vu l'arrêté n°94.2024 du Maire en date du 26 décembre 2024 portant décision du Maire pour le choix d'un architecte pour le projet de construction d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM),

Vu les délibérations n° 01.2025, n°29.2025, n°37.2025 du Conseil Municipal en date du 4 février 2025, n° 29.20256 du 27 mai 2025, n°38.2025 du 18 novembre 2025, n°41.2025 du 10 décembre 2025, et n°36.2026 du 25 avril 2026 concernant le plan de financement prévisionnel et la décision de travaux,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations déjà prises sur ce sujet.

Il précise que la totalité des travaux s'élevait à 451 493.61 €uros HT soit 541 792.33 €uros TTC au 25 avril 2026 y compris 3000 €uros de travaux imprévus mais que des modifications sont intervenues depuis :

+ 1 404.00 €uros HT soit 1 684.80 €uros TTC – branchement électricité

Il propose de prévoir une somme supplémentaire de 3 000 €uros en travaux imprévus.

Il donne connaissance du plan de financement affiné :

Construction d'une MAM – Travaux	+ 408 183.41 €
Construction d'une MAM – Travaux imprévus	+ 3 000 €
Maitrise d'œuvre et divers (SPS, Contrôle, relevé géomètre, étude de sol, assurance....)	+ 44 995.00 €
Subvention CAF – 13 300 HT X 12 lits – Montant non pris en compte par le CD19 pour le calcul des 80 % de subvention car fonds privés.	- 78 600.00 €
Subvention DETR – Locaux accueil pour mineurs - 37 %	- 74 000.00 €
de 200 000 €uros	

Date de transmission de l'acte: 01/07/2026

Date de reception de l'AR: 01/07/2026

019-211900709-2026042D-DE

A G E D I

Subvention Conseil Départemental – redéploiement des aides contractualisées 2023-2025 soit 62 750 €uros + 160 €uros– projet structurant 20 % du montant HT du projet soit $448\,586.57 \times 20\% = 89\,717.31 \text{ €}$	- 62 910.00 €
Subvention Conseil Départemental – aide complémentaire = $89\,717.31 - 62\,910 = 26\,807.31 \text{ €}$ – projet structurant 20 % du montant HT du projet / sub ci-dessus). – CONFIRMEE	- 26 807.00 €
TVA totale (20 %)	+ 91 235.68 €
Total TTC à financer	+ 305 097.09 €
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 16.404 % si pas de changement avec la loi de finance)	- 89 797.81 €
Coût total de l'opération	215 299.28 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, l'unanimité :

- décident de prévoir une somme de 3 000 € en travaux imprévus,
- prennent acte du montant définitif des travaux de construction (y compris les options retenues et les honoraires et études) qui seront inscrits aux prochains budgets :

456 178.41 €uros HT, soit 547 414.09 €uros TTC

- approuvent l'ensemble du plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus,
- donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier, tant administratives que techniques et financières (recherche de subventions, négociation et signatures des contrats d'emprunts, travaux, etc....) à charge pour lui, de les informer régulièrement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

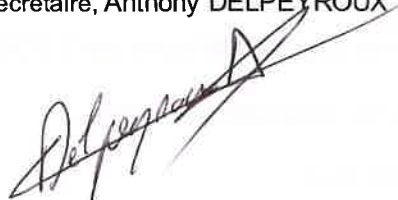
Compte tenu de la publication le 26/06/2026

et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 26 juin 2026.

Le Maire, Denis PINSAC

Le secrétaire, Anthony DELPEYROUX





Date de transmission de l'acte: 01/07/2026

Date de reception de l'AR: 01/07/2026

019-211900709-2026042D-DE

A G E D I